



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2584
11 juin 1985

FRANCAIS

JUN 13 1985

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATRIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 11 juin 1985, à 10 h 30

Président : M. MAHABIR

(Trinité-et-Tobago)

Membres :

Australie
Burkina Faso
Chine
Danemark
Egypte
Etats-Unis d'Amérique
France
Inde
Madagascar
Pérou
République socialiste soviétique d'Ukraine
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord
Thaïlande
Union des Républiques socialistes soviétiques

M. HOGUE
M. BASSOLE
M. LING Qing
M. BIERRING
M. GHALI
M. CLARK
M. de KEMOULARIA
M. KHAN
M. RABETAFIKA
M. PERCOVICH ROCA
M. OUDOVENKO

Sir John THOMSON
M. KASEMSANT
M. SAFRONCHUK

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 20.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION EN NAMIBIE

LETTRE DATEE DU 23 MAI 1985, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17213)

LETTRE DATEE DU 29 MAI 1985, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU MOZAMBIQUE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17222)

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'APPLICATION DES RESOLUTIONS 435 (1978) ET 439 (1978) DU CONSEIL DE SECURITE CONCERNANT LA QUESTION DE NAMIBIE (S/17242)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la décision prise à la 2583ème séance, l'invite le représentant du Libéria à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, Mme Osode (Liberia) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la décision prise à la 2583ème séance, j'invite le Président par intérim du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et les autres membres de la délégation de ce Conseil à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Akyol (Turquie), Président par intérim du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, et les autres membres de la délégation prennent place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la décision prise à la 2583ème séance, j'invite M. Nujoma à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Nujoma prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises à la 2583ème séance, j'invite les représentants de l'Algérie, de l'Angola, du Bangladesh, du Bhoutan, du Cameroun, du Canada, de Cuba, du Yémen démocratique, de l'Ethiopie, de la République démocratique allemande, de la République fédérale d'Allemagne, du Ghana, du Guyana, de l'Indonésie, de la Jamaïque, du Koweït, du Mexique, du Maroc, du Nicaragua, du Nigéria, du Pakistan, du Panama, de l'Afrique du Sud, du Soudan, de la Turquie, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie,

Le Président

de la Yougoslavie et de la Zambie à occuper les places qui leur sont réservées sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Bessaïeh (Algérie), M. de Figueiredo (Angola), M. Wasiuddin (Bangladesh), M. Tshering (Bhoutan), M. Eteki Mboumoua (Cameroun), M. Lewis (Canada), M. Malmierca (Cuba), M. Al-Ashtal (Yémen démocratique), M. Dinka (Ethiopie), M. Ott (République démocratique allemande), M. Lautenschlager (République fédérale d'Allemagne), M. Asamoah (Ghana), M. Karran (Guyana), M. Alatas (Indonésie), M. Barnett (Jamaïque), M. Abulhasan (Koweït), M. Muñoz Ledo (Mexique), M. Alaoui (Maroc), M. Icaza Gallard (Nicaragua), M. Gambari (Nigéria), M. Shah Nawaz (Pakistan), M. Kam (Panama), M. von Schirnding (Afrique du Sud), M. Birido (Soudan), M. Türkmen (Turquie), M. Otunnu (Ouganda), M. Mkapa (République-Unie de Tanzanie), M. Golob (Yougoslavie) et M. Goma (Zambie) occupent les places qui leur sont réservées sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des lettres des représentants de l'Afghanistan, du Kenya, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Malaisie, de la Pologne, de Sri Lanka et de la République arabe syrienne par lesquelles ils demandent à être invités à participer à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Zarif (Afghanistan), M. Kiilu (Kenya), M. Azzarouk (Jamahiriya arabe libyenne), M. Zain (Malaisie), M. Nowak (Pologne), M. Wijewardane (Sri Lanka) et M. Al-Atassi (République arabe syrienne) occupent les places qui leur sont réservées sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour. Le premier orateur est le représentant de la Chine, à qui je donne la parole.

M. LING Qing (Chine) (interprétation de l'anglais) : Nous sommes très heureux de vous voir, Monsieur le Ministre des affaires étrangères, vous, un éminent représentant de la République de la Trinité-et-Tobago, occuper le poste élevé de Président du Conseil de sécurité pour la première fois. Je voudrais adresser à Votre Excellence nos plus cordiales félicitations. Je suis convaincu

M. Ling Qing (Chine)

que grâce à votre sagesse, à votre talent et à votre riche expérience de diplomate, vous serez parfaitement à même de diriger les travaux dont le Conseil doit s'acquitter pendant le mois de juin. Je voudrais également profiter de l'occasion pour présenter nos respects et adresser nos remerciements à vos prédécesseurs, M. Saddhi Savetsila, Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande, et l'ambassadeur Kasemsri, de la Thaïlande, qui se sont acquittés de manière remarquable des lourdes tâches à l'ordre du jour du Conseil le mois dernier.

En raison de l'attitude d'obstruction et de sabotage des autorités sud-africaines, les résolutions solennelles adoptées par le Conseil de sécurité concernant la Namibie et, notamment, la résolution 435 (1978) n'ont toujours pas été mises en oeuvre à ce jour. Le Conseil de sécurité a été saisi de la question deux fois en 1983 et a adopté des résolutions aux termes desquelles il a condamné ces actes des autorités sud-africaines, rejeté l'insistance avec laquelle l'Afrique du Sud entend lier l'indépendance de la Namibie à des questions qui lui sont étrangères et envisagé, si l'Afrique du Sud continue à faire obstacle à la résolution 435 (1978), l'application de mesures appropriées prévues par la Charte des Nations Unies. Deux années se sont écoulées depuis lors. Les autorités sud-africaines ne se sont pas seulement refusé à mettre en oeuvre lesdites résolutions, mais elles sont même allées jusqu'à accélérer la mise en oeuvre de leur nouveau plan pour passer outre aux Nations Unies par le moyen du prétendu "règlement interne" en Namibie; elles ont en outre poursuivi leurs activités de sabotage dirigées contre les installations militaires et économiques d'autres pays d'Afrique australe, qui menacent sérieusement la paix et la sécurité de la région entière. Il était donc absolument indispensable que le Conseil de sécurité se réunisse d'urgence pour examiner la question de Namibie.

Les pays d'Afrique et les pays non alignés attachent une grande importance à cette réunion d'urgence, comme le montre la présence de nombreux ministres de ces pays et celle du président Nujoma, de la South West Africa People's Organization (SWAPO). Leur participation ne manquera certainement pas de rehausser l'importance de cette réunion. La délégation chinoise voudrait souhaiter une très cordiale bienvenue aux ministres des pays d'Afrique et des pays non alignés ainsi qu'au président Nujoma.

M. Ling Qing (Chine)

Cette année marque le quarantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies et le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. En cette occasion solennelle, il est particulièrement approprié que le Conseil de sécurité examine la question de l'indépendance de la Namibie, la plus grande colonie qui reste dans le monde. Tous les pays épris de justice sont plus conscients que jamais de la lourde responsabilité qui leur incombe quant à la recherche d'une solution à cette question importante et brûlante.

Conformément à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration sur la décolonisation, le règlement de la question namibienne devrait être fondé sur les deux principes suivants : la fin de l'occupation militaire et de la domination coloniale de l'Afrique du Sud en Namibie et la réalisation de l'autodétermination nationale par le peuple namibien au moyen d'élections libres. C'est précisément selon ces deux principes que la délégation chinoise a soutenu activement les efforts déployés par Secrétaire général lors des consultations tenues avec les parties intéressées ainsi que le programme approuvé par le Conseil aux termes de sa résolution 435 (1978) comportant la réalisation de l'indépendance namibienne par un cessez-le-feu en Namibie, le retrait complet des forces sud-africaines de la Namibie et la tenue d'élections libres sous les auspices des Nations Unies. Nous avons toujours affirmé que c'était là la base d'un règlement politique de la question de Namibie.

Les événements des deux dernières années ont prouvé que l'Afrique du Sud est seule responsable de la non-application des résolutions du Conseil de sécurité concernant la question de Namibie. Non seulement les autorités sud-africaines se sont obstinées à lier l'indépendance de la Namibie au retrait des forces cubaines de l'Angola - deux questions qui n'ont rien de commun - et à en faire un prétexte pour retarder l'application des résolutions, mais elles ont aussi intensifié leurs efforts pour soutenir les forces pro-sud-africaines en Namibie et annoncé la mise en place d'un "gouvernement provisoire" reposant sur une "conférence multipartite". Elles ont même prévu d'inaugurer l'instauration du régime fantoche le 17 juin à Windhoek. Cela révèle une fois de plus que l'Afrique du Sud a réellement l'intention de passer outre aux Nations Unies, d'exclure la SWAPO et d'imposer à la communauté internationale son propre fait accompli en Namibie.

M. Ling Qing (Chine)

Ces actes des autorités sud-africaines suscitent l'indignation d'un nombre de plus en plus grand de pays dans le monde. La communauté internationale condamne vigoureusement l'obstination avec laquelle l'Afrique du Sud rejette la résolution 435 (1978). Les gouvernements de nombreux pays ont fait des déclarations par lesquelles ils condamnent avec force l'Afrique du Sud qui s'efforce de mettre en place un prétendu gouvernement provisoire en Namibie. Le 3 mai, au nom des membres du Conseil, le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration à ce sujet, à l'effet que les mesures adoptées unilatéralement par l'Afrique du Sud étaient nulles et non avenues. A la réunion du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui s'est tenue en mars dernier, à la réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés, à la session extraordinaire du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui s'est tenue en avril dernier, et aux réunions plénières extraordinaires du Conseil des Nations Unies pour la Namibie qui viennent de s'achever ont été adoptés des documents importants condamnant vigoureusement l'Afrique du Sud. D'autre part, le peuple namibien, sous la conduite de la South West Africa People's Organization (SWAPO), s'est acquis la sympathie et le soutien du monde entier dans sa lutte pour l'indépendance. Les Etats africains de première ligne n'ont cessé d'appuyer avec force le peuple namibien et ont contribué de façon importante à la lutte du peuple namibien. Les pays africains et les pays du tiers monde ont fermement pris position pour le peuple namibien et apporté un soutien et une assistance multiformes à la SWAPO. De nombreux pays occidentaux, qui voient loin dans l'avenir sur le plan politique, ont déjà donné un soutien moral et une aide matérielle au peuple namibien. En outre, diverses organisations internationales ou régionales de même que les organisations non gouvernementales ont fait un travail considérable pour aider le peuple namibien dans sa lutte. Les forces qui combattent pour l'indépendance de la Namibie croissent et se développent constamment.

Ce que désirent, ce qu'exigent avant tout le peuple namibien et les pays épris de paix et de justice est une prompte indépendance de la Namibie. La délégation chinoise estime que le Conseil de sécurité doit prendre sans tarder les mesures suivantes : premièrement, il doit exiger que l'Afrique du Sud renonce immédiatement à mettre sur pied le gouvernement provisoire et applique inconditionnellement la résolution 435 (1978); si l'Afrique du Sud continuait d'en retarder la mise en

M. Ling Qing (Chine)

oeuvre, le Conseil de sécurité devrait envisager d'appliquer des sanctions globales obligatoires contre l'Afrique du Sud, conformément à la Charte des Nations Unies. Deuxièmement, il doit exiger que tous les membres du Conseil de sécurité, surtout les membres permanents, s'acquittent réellement de leurs responsabilités et fassent des efforts réels pour assurer l'application des résolutions du Conseil de sécurité. Il doit souligner qu'il est contraire aux résolutions des Nations Unies de persister à lier l'indépendance de la Namibie à des questions sans pertinence ou de préconiser et de poursuivre un "engagement constructif" avec l'Afrique du Sud. Troisièmement, il doit charger le Secrétaire général d'engager les autorités sud-africaines à entamer sans tarder des négociations avec la SWAPO sur l'application de la résolution 435 (1978) et de faire rapport au Conseil de sécurité. Quatrièmement, il doit demander à tous les pays d'exercer une pression économique et politique accrue sur l'Afrique du Sud par un strict embargo sur les armes et le pétrole. Enfin, il doit demander à tous les pays de donner un soutien et une aide accrus à la SWAPO et aux Etats africains de première ligne.

Je voudrais dire ici une fois de plus que le Gouvernement et le peuple chinois s'opposent fermement et sans relâche à la politique d'apartheid poursuivie par les autorités sud-africaines, à leur occupation illégale de la Namibie et à leurs activités de subversion et de sabotage contre les Etats africains de première ligne, et les condamnent vigoureusement. La Chine, comme toujours, appuie résolument la lutte d'indépendance du peuple namibien sous la direction de la SWAPO, la lutte des Etats africains de première ligne pour préserver leur souveraineté, leur indépendance et leur intégrité territoriale et la lutte du peuple sud-africain pour l'égalité raciale et la démocratie, et leur fournira un appui politique et une assistance matérielle. Nous sommes convaincus que le peuple namibien, dirigé par la SWAPO, resserrera les rangs, persistera dans sa lutte et finira par gagner l'indépendance et par libérer la Namibie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de Cuba, M. Isidoro Malmierca, à qui je souhaite la bienvenue. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MALMIERCA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, en tant que latino-américain et antillais, je voudrais, en ce moment crucial pour nos peuples, vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Votre présence à la tête du Conseil offrira sans aucun doute une nouvelle preuve de votre engagement envers les peuples et les causes les plus justes et les plus élevées.

Qu'il me soit aussi permis d'exprimer ma reconnaissance à M. Birabhongse Kesemsri, représentant de la Thaïlande, pour la persévérance avec laquelle il a travaillé le mois dernier alors qu'il dirigeait les travaux du Conseil.

Au début de mon intervention, je voudrais dire combien le Gouvernement cubain est reconnaissant au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuellar, des démarches tenaces qu'il a entreprises pour faire appliquer les décisions du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies, qui doivent permettre au peuple de Namibie d'accéder à l'indépendance.

Hier, plusieurs discours prononcés au Conseil ont rappelé les différentes dates qui jalonnent l'attitude honteuse de rejet et de mépris du régime raciste de Pretoria envers les décisions de la communauté internationale pour l'indépendance de la Namibie.

Il nous semble utile, pour compléter cette récapitulation historique, de rappeler que cette année marque le centenaire de la Conférence de Berlin, c'est-à-dire du partage colonialiste du continent africain et du début de la domination coloniale sur la Namibie, qui est aujourd'hui perpétuée, un siècle plus tard, par l'occupation illégale de son territoire par le régime de Pretoria.

M. Malmierca (Cuba)

J'avoue ne pas savoir si le Guinness Book of Records fait état du record du monde de cynisme. Mais s'il y figure, il faudra y apporter une correction, car le discours prononcé hier par le représentant de l'entité raciste constituée, à n'en pas douter, un nouveau record en la matière. Mais peu importe; nous savons tous qu'une goutte de vérité suffit à effacer un océan de mensonges. Et hier après-midi, c'est un torrent de vérités qui a déferlé sur la séance du Conseil de sécurité lorsque, à l'unanimité, les représentants de peuples qui forment près d'un milliard d'êtres humains ont condamné le régime raciste sud-africain, l'occupant illégitime de la Namibie.

Nous sommes de nouveau réunis ici pour dénoncer la situation qui existe en Afrique australe et notamment en Namibie, à la suite des actes de provocation de l'odieux régime de l'apartheid. Entre 1978 et 1985, le Conseil de sécurité a tenu plus de 130 réunions consacrées à l'examen des problèmes du cône sud de l'Afrique. Au cours de ces réunions, les représentants des Etats-Unis, soit n'ont pas voté soit se sont abstenus lors du vote sur neuf résolutions concernant la Namibie ou sur des conflits y relatifs et, en cinq occasions, ils ont opposé leur veto à cinq projets de résolution. Cela montre bien le mépris du régime sud-africain vis-à-vis des décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et la fidélité de ses alliés impérialistes.

De 1981 à 1985, soit au cours de ses cinq dernières sessions, l'Assemblée générale a adopté 31 résolutions liées à la question de Namibie, et pas une seule fois les Etats-Unis ont voté pour l'adoption de l'une ou l'autre de ces résolutions. Je répète : les Etats-Unis n'ont jamais voté pour un seul des 31 projets de résolution soumis pour adoption. Ils se sont abstenus 27 fois et ils ont voté contre à quatre reprises.

Il est facile d'identifier les ennemis les plus fidèles de l'indépendance du peuple de Namibie et les alliés les plus solides du régime raciste de Pretoria qui soutiennent l'odieux système d'apartheid. Les impérialistes américains et les racistes sud-africains marchent la main dans la main dans ce qu'ils qualifient par euphémisme d'"engagement constructif". Il y a donc d'un côté les impérialistes et, de l'autre, avec les patriotes namibiens, nous tous, c'est-à-dire le reste de la communauté internationale.

Nous sommes réunis de nouveau ici à la demande du Mouvement des pays non alignés, parce que la situation en Afrique du Sud-Est, déjà dangereuse en soi, se trouve encore aggravée par le régime raciste de Pretoria qui, soutenu comme de

M. Malmierca (Cuba)

coutume par ses homologues de Washington, a pris la décision néfaste et unilatérale d'instaurer un gouvernement provisoire en Namibie, au mépris flagrant des accords internationaux renouvelés visant à interdire de telles manoeuvres.

Les intérêts et les objectifs de l'impérialisme et du régime de l'apartheid coïncident et sont fondamentalement interdépendants, bien qu'ils ne soient pas identiques. L'appui des impérialistes aux racistes ne vise pas seulement à soutenir l'apartheid mais aussi à défendre les avantages stratégique-militaires que leur procure la position géographique importante de cette région du monde qui, entre autres, leur assure le contrôle de la navigation dans l'Atlantique sud, l'exploitation de ses richesses naturelles - minérales notamment qui, comme l'uranium, contribuent d'une manière décisive au développement de son industrie militaire et à sa possibilité de déstabiliser les gouvernements démocratiques indépendants et anti-impérialistes de la région. Les faits ci-après confirment ces affirmations.

Le régime raciste partage, dans la région qu'il domine, les intérêts et les bénéfices avec de nombreuses transnationales : 630 sociétés britanniques, 494 sociétés d'Amérique du Nord, 132 sociétés d'Allemagne occidentale et 85 sociétés françaises. Cinquante pour cent des fonds investis en Afrique du Sud proviennent de capitaux étrangers qui, dans le secteur privé, contrôlent 87 p. 100 de la capacité de production de ce pays. Dans le cône sud-africain, depuis l'équateur jusqu'au Cap de Bonne Espérance, se trouvent concentrées les ressources minières les plus importantes du monde, notamment celles qui sont utilisées dans les domaines civil et militaire. Il n'est donc pas nécessaire de s'étendre davantage pour comprendre la nature des intérêts et des engagements qui unissent l'impérialisme au régime de Pretoria, et que ce que ce dernier appelle un "engagement constructif" constitue le moyen d'implanter l'hégémonie nord-américaine, à vrai dire l'hégémonie impérialiste, dans la région.

Les objectifs des racistes sud-africains sont tout aussi évidents : il s'agit de consolider le régime de l'apartheid, de légaliser et de perpétuer son occupation illégale de la Namibie, et d'étendre sa domination politique, économique et, si possible, militaire, à tous les Etats africains situés au sud de l'équateur. Pour y parvenir, et rendant ainsi service à son associé dans ces manoeuvres, les racistes maintiennent en Afrique du Sud un régime de terreur contre la population noire, pourchassent les combattants du National African Congress, s'efforcent par tous les moyens de faire échouer les mesures de solidarité prises par d'autres

M. Malmierca (Cuba)

peuples et gouvernements en faveur de la SWAPO et les relations qu'ils ont avec cette organisation, qui lutte pour l'indépendance de la Namibie, et cherchent à déstabiliser et à détruire les pays de la ligne de front, pour installer à leur place des régimes alliés de l'apartheid, comme on peut le voir avec l'appui fourni aux bandes contre-révolutionnaires en Angola et au Mozambique. Le maintien de l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud est un facteur décisif et fondamental de la stratégie commune de Pretoria et du Pentagone.

Il y a un peu plus de deux mois, le jour même du vingt-cinquième anniversaire de la Constitution de la South West Africa People's Organization (SWAPO), le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés a tenu à New Delhi une réunion ministérielle extraordinaire en vue d'analyser la question de Namibie et de se prononcer sur elle.

Aussitôt arrivés à New Delhi et alors qu'ils se dirigeaient vers la capitale, les ministres des affaires étrangères et les spécialistes participant à cette réunion ont été notifiés de la décision du Gouvernement sud-africain de créer ce qu'il a appelé un "gouvernement de transition" en Namibie, projet que le régime de Pretoria nourrissait depuis plusieurs mois déjà. Il n'y a là rien de nouveau. Il y a quelques années, animé de semblables intentions, le Gouvernement sud-africain avait constitué ce qu'il avait appelé l'Alliance démocratique de la Turnhalle, que la communauté internationale représentée aux Nations Unies devait proscrire, estimant qu'elle était nulle et non avenue. Cette alliance devait faire long feu du fait que la communauté internationale refusait de la reconnaître.

Les résolutions des Nations Unies et de leurs différents organes ne se comptent plus qui dénoncent, censurent et rejettent systématiquement l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud. En octobre 1966, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 2145 (XXI), déclaré sans équivoque que le mandat de l'Afrique du Sud sur le territoire du Sud-Ouest africain était arrivé à terme. Douze ans plus tard, en 1978, le Conseil de sécurité des Nations Unies a réaffirmé la responsabilité juridique des Nations Unies à l'égard de la Namibie et que

"son objectif est le retrait de l'administration illégale de l'Afrique du Sud en Namibie et le transfert du pouvoir au peuple de la Namibie avec l'assistance de l'Organisation des Nations Unies conformément à la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité;".

Depuis lors, sept années difficiles se sont écoulées, au cours desquelles les efforts visant à mettre en oeuvre le Plan des Nations Unies pour la Namibie se sont

M. Malmierca (Cuba)

heurtés, de façon systématique, aux divers obstacles soulevés par le Gouvernement sud-africain, que ce soit la création d'une zone démilitarisée de 50 km de chaque côté de la frontière entre la Namibie et l'Angola, le système électoral à utiliser, dont on a longuement débattu durant les années 1980 et 1981 ou la dernière manoeuvre en date, c'est-à-dire cette notion de "couplage" ou de "linkage", selon laquelle le début du processus d'indépendance de la Namibie serait lié au retrait des forces internationalistes cubaines de l'Angola.

Le 17 novembre dernier, le Gouvernement angolais, dans sa volonté de mettre fin aux tensions existant dans la région australe du continent et devant la nouvelle impasse créée par le rejet de ce qu'il est convenu d'appeler le "couplage" par les pays de la ligne de front, les pays du continent africain en général et la communauté internationale, a présenté une proposition pondérée, rationnelle et juste, pouvant servir de base au progrès des négociations consacrées à ce problème complexe dans le cadre des Nations Unies. La réponse de Pretoria à la proposition sereine et réfléchie du Gouvernement angolais a consisté à établir de nouvelles conditions qui frisent l'insolence et qu'aucun gouvernement, même au moment le plus difficile de son histoire - et ce n'est pas le cas de la République populaire d'Angola -, ne peut accepter sous peine de perdre sa dignité et sa souveraineté.

M. Malmierca (Cuba)

On peut s'interroger sur les raisons qui incitent l'Afrique du Sud à persister dans son occupation illégale de la Namibie, pratiquement vingt ans après la levée de son mandat sur le Territoire, et à accentuer encore ses divergences avec la communauté internationale, en raison de son odieux système d'apartheid.

Nous pouvons nous reporter au rapport présenté par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie à l'Assemblée générale, lors de sa trente-neuvième session.

"La Namibie est dotée d'abondantes richesses naturelles : uranium, diamants, cuivre, plomb, zinc, manganèse et autres métaux, ainsi que produits de l'agriculture et de la pêche. Toutefois, les ressources humaines et naturelles du territoire sont contrôlées exclusivement par le régime illégal d'Afrique du Sud et par d'autres intérêts étrangers, économiques, financiers et autres, qui exploitent et pillent les richesses de la Namibie.

"Une analyse par secteur du produit intérieur brut (PIB) de la Namibie montre la structure déséquilibrée et précaire de l'économie du territoire. L'industrie minière contribue près de la moitié de ce PIB mais n'emploie que 10 p. 100 de la main-d'oeuvre. L'agriculture commerciale fournit un revenu lucratif à environ 5 000 exploitants blancs qui possèdent plus de 95 p. 100 de la production agricole commercialisée. L'agriculture de subsistance constitue pratiquement la seule activité économique réservée à la population autochtone et ne contribue que 2,5 p. 100 du total de la production agricole mise sur le marché. Au total, le secteur agricole contribue à peu près 14 p. 100 du PIB et 20 p. 100 des exportations. ... L'effondrement de l'industrie de la pêche a fait chuter la contribution de ce secteur au PIB. Il a aussi provoqué la disparition de plusieurs milliers d'emplois dans ce secteur et aggravé encore le problème du chômage en Namibie. (A/39/24 (Partie I), par. 250 et 251)

Ce rapport fait état de la difficulté d'obtenir des renseignements statistiques sur l'économie namibienne car le régime d'apartheid a pour pratique de combiner les chiffres relatifs au territoire avec ceux relatifs à l'Afrique du Sud. Selon ce rapport :

"Les chiffres qui sont publiés sont soigneusement choisis de façon à donner l'impression que la Namibie est un territoire économiquement non viable, lourdement tributaire de l'Afrique du Sud". (Ibid., par. 252)

M. Malmierca (Cuba)

Les bénéfices des sociétés sont évalués à 60 p. 100 du PIB de la Namibie, ce qui est une plaisanterie éhontée étant donné les impôts payés, lesquels vont augmenter les ressources financières intérieures du pays.

Près de 90 p. 100 des produits d'exportation proviennent du secteur minier dont les activités d'exploitation sont menées avec la participation d'importantes sociétés et institutions économiques et financières, connues dans le monde entier, et qui ont leur siège en Afrique du Sud. Elles opèrent sous licences accordées par Pretoria et elles ont été motivées, dans leurs investissements, par l'attrait de bénéfices énormes réalisés grâce au système d'apartheid imposé en Namibie, qui garantit une main d'oeuvre abondante et bon marché, travaillant dans des conditions d'esclavage.

Les services financiers de la Namibie proviennent pour l'essentiel de l'Afrique du Sud et la plupart des banques étrangères entretiennent des relations très étroites avec le Département sud-africain de la défense.

Mais l'économie namibienne a été également victime des déséquilibres engendrés par la crise intérieure amplifiée du système capitaliste. Cela s'est traduit par une croissance négative et par une pénurie d'investissements privés et publics, et l'instabilité politique quant à l'avenir du territoire a été également un facteur déterminant dans cette situation. Les réductions de personnel ont augmenté au cours des deux dernières années, et le nombre des personnes sans emploi s'est élevé à 75 000 en 1983. Il convient d'ajouter à ce chiffre quelque 100 000 personnes, c'est-à-dire la moitié environ de la main d'oeuvre blanche, qui sont des travailleurs migrants engagés sous contrats à court terme et qui viennent principalement de la zone septentrionale. Nous ne parlons pas évidemment de la discrimination dans la répartition des emplois et des obstacles imposés par le système à la majorité de la population noire. L'instabilité de cette main d'oeuvre a des répercussions sur la production et le développement des aptitudes qui sont freinées par un système d'enseignement limité à l'intention de la population noire.

Pour maintenir son hégémonie en Namibie, le régime sud-africain entretient une armée de plus de 100 000 hommes auxquels viennent s'ajouter des unités spéciales qui font régulièrement incursion dans le territoire angolais, sous prétexte d'opérations lancées en vertu "du droit de poursuite".

La politique de "namibianisation" de la guerre, qui a abouti à la création de ce qu'on a appelé la Force territoriale du Sud-Ouest africain/Namibie est étroitement liée à la stratégie de militarisation totale pratiquée par l'Afrique

M. Malmierca (Cuba)

du Sud. Le service militaire obligatoire, qui a été étendu à tous les jeunes Noirs âgés de 18 à 25 ans, a rencontré une forte opposition et des milliers de jeunes se sont vus obligés de fuir le territoire et de rejoindre la SWAPO.

On pourrait parler longuement du système d'exploitation qui existe en Namibie, de la violation des droits de l'homme les plus élémentaires dont est victime la population, des conditions d'insalubrité et de promiscuité qui existent dans les territoires dits "traditionnels" ou "territoires nationaux" qui sont de véritables "bantoustans", où sont contraints de vivre, hors de leur milieu familial, des milliers de travailleurs noirs grâce auxquels les sociétés transnationales et les consortiums qui opèrent dans le pays réalisent d'énormes bénéfices.

Cuba, tout un chacun le sait, a offert tout son appui au peuple namibien dans ses efforts pour réaliser son indépendance et également pour s'y préparer, car il faut dès maintenant reconstruire le pays et lutter contre les séquelles de la domination coloniale qui dure depuis plus d'un siècle, afin que les Namibiens soient maîtres de leur sol et de leur destin.

C'est pourquoi nous avons offert la possibilité à plus de 1 000 étudiants namibiens de poursuivre des études dans notre pays. Ces écoles ont été visitées, voici quelques années, par le Secrétaire général des Nations Unies, qui était alors M. Kurt Waldheim, et plus récemment par le Secrétaire général actuel, M. Javier Perez de Cuellar. A cette occasion, le Secrétaire général s'est adressé aux étudiants namibiens et a exprimé l'espoir que la Namibie deviendrait le 160ème Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies.

En cette occasion également, le Président Fidel Castro a réitéré notre confiance dans l'indépendance de la Namibie, laquelle, sans aucun doute, figurera très prochainement parmi les membres de la famille des Etats indépendants qui composent notre Organisation.

Pendant que se déroulait cette visite, le 29 mai 1985, l'Afrique du Sud procédait à l'un de ses actes fréquents de terrorisme, qui constituent des violations fondamentales du droit international, en envoyant un commando composé d'officiers de l'armée sud-africaine chargé de détruire les installations pétrolières situées dans la province de Cabinda, dans le nord de l'Angola.

Cette nouvelle agression contre la souveraineté de l'Angola s'est produite à un moment où les Etats-Unis prétendaient faire figure de médiateurs dans les négociations entre l'Angola et l'Afrique du Sud destinées à accélérer la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité concernant l'indépendance de la Namibie, dont l'application a été entravée du fait de l'obstination des

M. Malmierca (Cuba)

racistes sud-africains et de leurs alliés. Ces derniers refusent depuis huit ans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et cherchent maintenant à instaurer un prétendu gouvernement composé de groupes dépendant de leur bon vouloir et à ignorer la South West Africa People's Organization (SWAPO), qui est l'unique représentant légitime du peuple de Namibie; ils tentent de subordonner l'indépendance véritable de la Namibie, de la différer et de l'éviter sous des prétextes divers qu'ils invoquaient déjà il y a plusieurs années, lorsque la Namibie était encore sous la domination coloniale du Portugal et que des troupes blanches du Portugal se trouvaient sur la frontière namibienne.

M. Malmierca (Cuba)

Au cours de ces dernières années, l'on a cherché à établir un lien entre le début du processus d'indépendance de la Namibie et le retrait des forces internationalistes cubaines de l'Angola. Bien que ces tentatives aient été rejetées catégoriquement par la communauté internationale, il convient de rappeler que les combattants cubains sont venus en Angola à la demande du peuple et du Gouvernement angolais pour combattre aux côtés des forces armées populaires de libération de l'Angola contre les invasions de l'armée raciste et contre les agressions lancées en vue d'étouffer la République populaire d'Angola naissante.

Leur présence en Angola n'a rien à voir avec la Namibie. C'est une question qui relève uniquement et exclusivement de la souveraineté de l'Angola et de Cuba.

La position de Cuba à cet égard est parfaitement connue et se trouve reflétée dans les déclarations prononcées le 4 février 1982 et le 19 mars 1984, dans l'appui que nous accordons à la position de l'Angola énoncée dans la lettre que le Président Dos Santos a adressée au Secrétaire général des Nations Unies en novembre 1984 et dans une déclaration récente du Ministère des relations extérieures de Cuba qui condamne la décision de Pretoria d'établir un gouvernement fantoche en Namibie et exprime notre appui aux décisions de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux, notamment le mouvement des pays non alignés.

Nous avons décidé de participer à cette réunion du Conseil de sécurité demandé par le mouvement des non-alignés pour exiger que l'on applique les mesures urgentes qui permettent de mettre en oeuvre la résolution 435 (1978), seule base d'un règlement pacifique de la question de Namibie, et que l'on impose des sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte.

Il est impérieux que le Conseil de sécurité rejette l'établissement en Namibie d'un gouvernement fantoche imposé par l'Afrique du Sud, qui prétend ainsi nous mettre devant un fait accompli, afin de retarder ou d'entraver l'indépendance de ce territoire et de méconnaître les droits légitimes du peuple namibien. Ces faits sont un nouveau défi du régime raciste que la communauté internationale ne saurait tolérer.

Pour qu'un climat de paix et de sécurité s'instaure dans la région du Sud-Ouest africain, il est indispensable que la Namibie soit indépendante, que les troupes sud-africaines soient retirées totalement et sans condition du territoire de l'Angola, que cesse l'aide accordée aux contre-révolutionnaires de l'UNITA et qu'il y ait une garantie internationale du respect des accords réalisés.

M. Malmierca (Cuba)

Ce n'est qu'ainsi que l'Angola et Cuba pourraient examiner la possibilité de réduire le nombre de combattants internationalistes cubains en Angola.

Mais si Pretoria et Washington s'obstinent à faire obstacle à une solution juste et pacifique du conflit grâce aux mécanismes que nous avons créés au cours de ces dernières années, nous n'aurons d'autre choix que d'appuyer massivement la SWAPO, sur le plan moral et matériel, pour qu'elle puisse intensifier la lutte contre ses oppresseurs, parce que, comme l'a dit notre héros national, José Martí, qui était l'ennemi juré de l'impérialisme qu'il connaissait bien dans sa chair :

"La guerre pour l'indépendance d'un peuple et pour l'honneur des hommes subjugués est une guerre utile et sacrée, et la création d'un peuple libre qui en résulte est un service rendu à l'humanité tout entière."

Ces paroles, dans le conflit qui nous unit, n'ont jamais été plus justes, plus véridiques et plus actuelles.

Martí, dont le nom est maintenant insulté par ceux contre qui ces paroles étaient dirigées puisqu'ils s'en servent pour qualifier une station de radio provocatrice qui a été créée pour attaquer - inutilement, bien entendu - la révolution cubaine, a consacré sa vie à la lutte pour l'indépendance, la liberté et la souveraineté de tous les peuples opprimés par la domination impérialiste et a dit clairement le bien-fondé de la lutte pour assurer que les droits élémentaires de l'homme soient exercés dans tous les cas où ils ont été violés.

Ces paroles s'appliquent totalement à la situation en Namibie et dans toute l'Afrique australe, où les droits de tout un peuple ont été violés.

C'est pourquoi le Président Fidel Castro a déclaré le 29 mai devant le Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, et devant les étudiants namibiens à Cuba :

"Comme vous le savez, les Nations Unies ont fait de grands efforts pour accélérer l'indépendance de la Namibie. Le Secrétaire général des Nations Unies a exprimé ici son espoir de voir la Namibie constituer le 160ème Etat Membre des Nations Unies. Mais que font les Etats-Unis?"

Tandis qu'ils ont des conversations avec l'Angola et qu'ils ont des contacts et des négociations, où les Yankees disent être des intermédiaires, des médiateurs, pleins de bonne foi et de bonne volonté - en dépit du fait que ce sont eux justement qui ont organisé l'appui accordé à Savimbi, en plus des

M. Malmierca (Cuba)

Sud-Africains - ils s'efforcent perfidement de détruire par un coup de patte les ressources économiques fondamentales et vitales de l'Angola. Que peut-on espérer des fascistes? Que peut-on espérer des racistes? Que peut-on espérer des oppresseurs?

L'Angola a même suggéré, avec notre appui et notre coopération, que l'on recherche une formule de paix, qui serait précédée par la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) et l'indépendance de la Namibie. Que font maintenant les Sud-Africains? Ils sont en train d'organiser des bantoustans en Namibie justement. Je vous le demande 'ont-ils un avenir ces bantoustans en Namibie?' et les jeunes Namibiens ont répondu 'Non!'.

Le Président Fidel Castro a demandé à nouveau 'Le peuple namibien va-t-il permettre que l'on y installe des bantoustans?' Et les jeunes Namibiens ont répondu 'Jamais!'.

'Ils ne le permettront pas' a dit le Président Fidel Castro, 'et le peuple sud-africain ne le permettra pas non plus'. Ensuite il a ajouté : 'Il ne saurait y avoir de solution possible en Afrique australe sans la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) ni l'indépendance de la Namibie. Et tant que l'Angola sera d'accord sur cela - et nous n'avons pas le moindre doute que telle est la position de l'Angola - tant que la résolution 435 (1978) ne sera pas mise en oeuvre et tant que la Namibie ne sera pas indépendante, ou au moins tant que l'on n'aura pas pris des mesures concrètes et nécessaires pour mettre en oeuvre la résolution et réaliser une indépendance réelle et effective, pas un seul soldat cubain ne quittera l'Angola. Et s'il faut y envoyer davantage de soldats, nous en enverrons, parce que face à toute agression de l'impérialisme et des racistes, nous avons toujours réagi en renforçant l'Angola."

Le Président Fidel Castro a terminé en disant :

"Nous resterons là-bas tant que la Namibie ne sera pas indépendante, et les amis de l'Afrique et de la Namibie vous appuieront jusqu'à votre accession à l'indépendance.

Personne ne peut dire si vous serez le 160ème Etat Membre des Nations Unies ou si ce ne sera pas l'une de ces petites îles que les colonialistes ont de par le monde qui accédera à l'indépendance et qui sera le 160ème Etat Membre. La Namibie sera peut-être le 162ème, le 163ème ou le 164ème Etat Membre, je ne puis le dire, mais je peux vous affirmer que vous serez indépendants."

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Ministre des relations extérieures de Cuba des aimables paroles qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant du Pakistan, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SHAH NAWAZ (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Je commencerai par dire ma reconnaissance aux membres du Conseil de sécurité de m'avoir donné la possibilité de participer à cette importante réunion du Conseil qui a été convoquée pour examiner la question de Namibie.

Je voudrais également vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juin. Les relations entre le Pakistan et la Trinité-et-Tobago ont été par tradition étroites et cordiales. Nous concevons de la même manière la poursuite de la paix et du progrès internationaux et nous partageons la même préoccupation devant les problèmes et les grandes questions internationales.

M. Shah Nawaz (Pakistan)

Je suis certain que votre vaste expérience, votre habileté diplomatique et les grandes qualités qui font de vous un homme d'Etat et un Ministre des affaires étrangères éminents seront autant d'atouts pour le Conseil appelé à traiter de cette importante question et lui permettront de prendre les décisions susceptibles d'assurer la prompte indépendance de la Namibie. Je saisis également cette occasion pour dire notre profonde admiration à S. Exc. le Maréchal de l'armée de l'air Siddhi Savetsila, Ministre des affaires étrangères de Thaïlande, pour la manière remarquable dont il a présidé les travaux du Conseil de sécurité, et à l'Ambassadeur Kasemsri, qui a guidé de façon magistrale le Conseil de sécurité pendant le mois de mai 1985.

Depuis octobre 1983, le Conseil de sécurité ne s'était plus réuni pour traiter de la question de Namibie. A l'époque, il avait procédé à un examen détaillé de la situation dans le territoire et adopté la résolution 539 (1983). Par cette résolution, le Conseil condamnait l'Afrique du Sud pour son occupation illégale persistante de la Namibie et pour les obstacles qu'elle oppose à l'application de la résolution 435 (1978). Pour le Conseil, cette résolution est la seule base de règlement pacifique du problème namibien. En outre, dans cette résolution, le Conseil a rejeté sans équivoque le lien établi entre l'indépendance de la Namibie et d'autres considérations sans pertinence et incompatibles avec la résolution 435 (1978), comme la présence des troupes cubaines en Angola.

Depuis l'adoption de la résolution 535 (1983), il y a de cela un an et demi, le Secrétaire général des Nations Unies, les Etats de première ligne de la région et la South West Africa People's Organization (SWAPO) n'ont ménagé aucun effort pour obtenir la prompte indépendance de la Namibie par l'application de la résolution 435 (1978). Tous ces efforts sont restés vains tandis que la situation à l'intérieur de la Namibie occupée ne cessait de se détériorer.

Dans le cadre du mandat qui lui a été confié par le Conseil aux termes de sa résolution 539 (1983), le Secrétaire général a eu des entretiens avec les représentants du Gouvernement sud-africain. Ses pourparlers, dont il parle en détail dans son rapport du 29 décembre 1983, suivis du rapport plus récent du 6 juin 1985, mettent l'accent une fois de plus sur le refus entêté de l'Afrique du Sud de procéder à l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

M. Shah Nawaz (Pakistan)

Ne se départissant jamais de leur sens des responsabilités et faisant preuve en permanence de modération et de sagesse diplomatique, les Etats de première ligne et la SWAPO ont, tout au long de l'année 1984, pris des initiatives diplomatiques pour tenter d'obtenir que l'Afrique du Sud coopère à l'application du Plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie. Lorsque l'Afrique du Sud a demandé que toutes les parties intéressées s'entretiennent sur l'avenir de la Namibie, la SWAPO a accepté de participer à la conférence qui s'est tenue à Lusaka en mai de l'année dernière sous la présidence conjointe du Président Kenneth Kaunda, de la Zambie, et de l'Administrateur général sud-africain pour la Namibie. Là encore, confiante dans les négociations et consciente de la responsabilité qui lui incombe de travailler à la prompte indépendance de la Namibie, la SWAPO a accepté que soient présents à la conférence les représentants de ce que l'on appelle la Conférence multipartite, coalition politique montée de toutes pièces et parrainée par l'Afrique du Sud dans une tentative d'opposer une rivale à la SWAPO dans le territoire occupé.

La Conférence de Lusaka s'est achevée sans avoir obtenu de résultats quand la Conférence multipartite, mandatée par l'Afrique du Sud, a refusé de se joindre à la SWAPO pour appuyer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. La SWAPO ne s'est cependant pas découragée et elle a accepté de rencontrer à nouveau des représentants sud-africains à l'occasion d'une réunion qui s'est tenue en juillet de l'année dernière dans les îles du Cap Vert. Dans le cadre de ces entretiens, la SWAPO a proposé que les deux parties conviennent d'une déclaration commune à transmettre au Conseil de sécurité et demandant à ce dernier d'amorcer le processus de mise en oeuvre du Plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, en commençant par un cessez-le-feu immédiat et l'arrêt des hostilités. Les représentants sud-africains ont rejeté la proposition et ont refusé de parler de l'application de la résolution 435 (1978) si un engagement ferme n'était pas pris à propos du retrait des troupes cubaines de l'Angola.

Les efforts acharnés déployés tout au long de l'année par la SWAPO et par certains Etats africains font ressortir plus que jamais l'intransigeance de Pretoria à propos de la question de l'application du Plan des Nations Unies ainsi que son refus de coopérer avec le Secrétaire général. L'Afrique du Sud, en violation flagrante de la résolution 539 (1983), persiste à vouloir faire dépendre

M. Shah Nawaz (Pakistan)

l'indépendance de la Namibie de considérations sans pertinence, comme la présence de troupes cubaines en Angola. Dans son rapport du 6 juin 1985, le Secrétaire général se livre, entre autres, aux remarques finales suivantes :

"Comme les membres du Conseil de sécurité le savent, j'ai déclaré dans mon rapport au Conseil le 29 août 1983 (S/15943) que, s'agissant de l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, pratiquement toutes les questions en suspens en ce qui concerne le GANUPT avaient été résolues. Mais j'ai aussi précisé dans ce rapport qu'étant donné la position de l'Afrique du Sud, qui considérait la question du retrait des troupes cubaines d'Angola comme une condition préalable à la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978), il n'était toujours pas possible de commencer à exécuter le Plan de l'ONU. Aucun changement n'est intervenu dans la position de l'Afrique du Sud sur cette question particulière." (S/17242, par. 45)

Même s'il était procédé au retrait des troupes cubaines, rien ne garantit que l'Afrique du Sud relâcherait son emprise sur la Namibie. Les activités de Prétoria au cours des dix-huit derniers mois sont autant de preuves qu'il entend bien garder la Namibie sous sa coupe.

Tout au long de l'année dernière, Pretoria a fébrilement tenté de constituer une entité politique docile et de créer une apparence de "gouvernement interne" pour le territoire. Dans le même temps, il a intensifié sa répression dans le territoire et a eu pour politique systématique de terroriser la population locale en recourant à des forces militaires et paramilitaires de sécurité.

En avril dernier, Pretoria a pris l'initiative vouée à l'échec de mettre sur pied une coalition politique dite de la Conférence multipartite et de lancer le nouveau projet de gouvernement autonome intérimaire au mépris total du Plan des Nations Unies consigné dans la résolution 435 (1978). Et voilà maintenant que Pretoria annonce son intention de mettre en place, le 17 juin, un régime fantoche en Namibie, initiative qui a déjà été dénoncée avec force par la session extraordinaire du Conseil des Nations Unies pour la Namibie réunie à Vienne la semaine dernière.

Dans son rapport du 6 juin 1985, le Secrétaire général note que les difficultés actuelles ont été aggravées et amplifiées par la décision récemment prise par l'Afrique du Sud de mettre en place un gouvernement fantoche en Namibie.

M. Shah Nawaz (Pakistan)

On doit s'opposer avec la plus grande vigueur et toutes les ressources disponibles à ce nouvel acte d'illégalité perpétré par l'Afrique du Sud en Namibie car il représente non seulement un affront aux Nations Unies et à la communauté internationale, mais aussi une manoeuvre politique destinée à priver le peuple namibien de son droit légitime à l'autodétermination.

Les machinations politiques de Pretoria s'assortissent d'une nouvelle campagne de répression et d'intimidation pour obliger les Namibiens à accepter son diktat. En permanence nous arrivent des informations et des récits choquants à propos des activités de la sinistre force spéciale d'intervention sud-africaine, qui harcèle, intimide et roue de coups des civils innocents, profane les églises et autres lieux de culte.

Depuis le mois d'octobre dernier, l'armée d'occupation sud-africaine en Namibie a imposé une conscription obligatoire à tous les hommes namibiens âgés de 17 à 55 ans, forçant ces derniers à servir dans l'armée coloniale d'occupation. Ceux qui refusent font l'objet de poursuites. Le régime de Pretoria a de toute évidence l'intention de se servir de Namibiens contre les Namibiens.

La campagne de répression de l'Afrique du Sud et ses menées pour diviser le peuple namibien sont vouées à l'échec. Jamais elles ne réussiront à saper la lutte héroïque pour la libération nationale menée sous la conduite de la SWAPO. De même, les manoeuvres politiques ou le terrorisme auxquels se livre Pretoria n'empêcheront pas les Etats africains d'aider le peuple namibien et la SWAPO à faire triompher leur noble cause appuyée sans réserve par les peuples épris de liberté à travers le monde.

M. Shah Nawaz (Pakistan)

La dernière manifestation de solidarité de la communauté internationale avec la cause de l'indépendance namibienne est la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés, tenue à New Delhi en avril dernier dans le but exprès d'évaluer la situation en Namibie et d'envisager les moyens devant permettre aux pays non alignés d'aider le peuple namibien dans sa lutte pour la liberté. En fait, la présente réunion du Conseil de sécurité, à laquelle participent des délégations de haut niveau, dont certaines sont dirigées par le Ministre des affaires étrangères de leurs pays respectifs, a été convoquée conformément à la décision prise à cette réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés.

Après avoir examiné soigneusement la situation, les ministres des pays non alignés qui ont participé à la réunion de New Delhi ont demandé au Conseil de sécurité de donner effet aux résolutions qu'il a adoptées sur la question de Namibie, notamment à la résolution 435 (1978), et ont recommandé l'imposition de sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Entre-temps, le Programme d'action du Bureau a recommandé que les mesures suivantes soient volontairement appliquées contre l'Afrique du Sud par tous les Etats Membres : premièrement, rupture des relations diplomatiques; deuxièmement, respect de l'embargo sur le pétrole; troisièmement, suppression des investissements existants, interdiction de nouveaux investissements et application de mesures dissuasives à cette fin; quatrièmement, refus de toutes facilités de survol et d'atterrissage des aéronefs et d'accostage des navires transocéaniques; cinquièmement, interdiction de vendre des Krugerrands et toutes autres monnaies frappées en Afrique du Sud; sixièmement, strict respect du boycottage sportif et culturel contre l'Afrique du Sud; et septièmement, ratification et application de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid.

Les ministres ont également demandé l'application stricte de l'embargo obligatoire sur les armes imposé contre l'Afrique du Sud en vertu de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité et le strict respect par tous les Etats de la résolution 558 (1984).

Le Pakistan appuie fermement les mesures intérimaires recommandées par le Bureau de coordination des pays non alignés, convaincu que rien sinon l'imposition de sanctions obligatoires, conformément au Chapitre VII de la Charte, ne saurait contraindre l'Afrique du Sud à se conformer à la résolution 435 (1978). Le

M. Shah Nawaz (Pakistan)

Conseil de sécurité doit s'acquitter de son obligation à l'égard du peuple namibien en ne ménageant aucun effort pour faire appliquer son plan et mettre ainsi fin au sombre chapitre du colonialisme en Namibie et aux souffrances tragiques infligées au peuple namibien.

Les cinq Etats occidentaux, auteurs du Plan des Nations Unies, de même que ceux qui peuvent exercer des pressions sur l'Afrique du Sud, ont la responsabilité particulière de coopérer avec le Conseil en vue de réaliser cet objectif. En continuant de tolérer le comportement actuel de l'Afrique du Sud, ils ne font que maintenir le déni de liberté au peuple namibien et aggraver le danger qui pèse sur la paix et la sécurité dans l'ensemble de l'Afrique australe.

L'année 1985 marque le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et de ses promesses de paix, de liberté et de progrès pour tous les peuples du monde. Le débat cette année du Conseil de sécurité sur la question de Namibie est un rappel poignant du fait que cette question n'est toujours pas réglée en dépit de son inscription à l'ordre du jour des Nations Unies depuis leur création, c'est-à-dire depuis 40 ans. L'accession de la Namibie à l'indépendance n'a que trop tardé. Le Conseil de sécurité doit maintenant prescrire un plan d'action concret pour l'application de sa résolution 435 (1978), conformément à un calendrier précis.

L'année 1985 coïncide aussi avec le vingt-cinquième anniversaire de la SWAPO, le seul mouvement de libération authentique du peuple namibien. Le courage, la sagesse et la patience avec lesquelles S. Exc. Sam Nujoma, président de la SWAPO, a guidé la lutte du peuple namibien, méritent notre respect. Le Gouvernement et le peuple pakistanais saluent l'héroïsme de la SWAPO et du peuple namibien et s'engage à apporter un soutien indéfectible à la cause de l'indépendance de la Namibie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pakistan des aimables paroles qu'il a eues à mon endroit.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Ghana, S. Exc. M. Obed Y. Asamoah. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ASAMOAH (Ghana) (interprétation de l'anglais) : Je suis aujourd'hui devant cette instance pour ajouter ma voix, en tant que représentant du Ghana, à celles de mes collègues de l'Organisation de l'unité africaine et à celles des membres du Mouvement non aligné qui ont dénoncé la poursuite de la colonisation illégale du Territoire de Namibie. Je voudrais aussi m'acquitter de cette responsabilité solennelle au nom du Comité de libération de l'Organisation de l'unité africaine, dont j'ai l'honneur d'être le président en exercice.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, qu'il me soit permis de vous dire, Monsieur le Président, combien mon gouvernement et moi-même sommes heureux de votre élection à la présidence du Conseil de sécurité. Non seulement le pays que vous représentez, Trinité-et-Tobago, est uni au Ghana par des liens historiques, mais nos deux pays entretiennent également des liens diplomatiques, ethniques et culturels très étroits depuis de nombreuses années. Qui plus est, je souhaite vous rendre un hommage particulier pour tout ce que vous avez réalisé grâce à vos qualités remarquables de politicien et de négociateur. A maints égards, le Conseil et, en fait, l'ensemble de la communauté internationale, ne peuvent que se féliciter de vous voir présider cet important débat.

Je saisis également l'occasion pour saluer et remercier très sincèrement les membres du Conseil de m'avoir permis de prendre aujourd'hui la parole au nom de mon gouvernement et des peuples d'Afrique.

La question de l'indépendance de la Namibie est examinée aux Nations Unies, et particulièrement au Conseil de sécurité, depuis plus de 20 ans, mais ce qui différencie ce débat des débats précédents, c'est qu'à la suite des événements survenus récemment dans le Territoire, le monde entier ou presque, la majorité écrasante de la communauté internationale, attend du Conseil qu'il s'emploie à conduire immédiatement le Territoire à l'indépendance.

Pour faciliter l'adoption de mesures décisives par le Conseil, il serait bon de garder à l'esprit certains faits qui se rapportent à la question que le Conseil examine, des faits que le temps et la multitude d'événements survenus depuis ont eu tendance dernièrement à faire oublier.

M. Asamoah (Ghana)

A notre avis, quelles que soient les mesures que nous prenions ou devions prendre sur la question de Namibie, nous devons tenir compte du fait que la présence persistante de l'Afrique du Sud dans le Territoire est illégale et qu'elle fait obstacle à l'accession des Namibiens à la liberté. Certaines parties qui participent depuis peu à la recherche de solutions pour faire sortir la question de Namibie de l'impasse ont aidé le régime de Pretoria en ne mettant pas suffisamment l'accent sur ce fait. Elles ont ainsi donné à ce régime l'impression qu'il est injustement harcelé. Avec tout le respect dû aux gouvernements intéressés, je dois dire que le traitement de faveur qu'ils réservent au régime de Pretoria est contraire à la politique des Nations Unies et aux déclarations précédentes du Conseil de sécurité. La Namibie est en fait un territoire que les Nations Unies ont prié Pretoria de libérer sans plus tarder, afin de permettre aux Namibiens de jouir de leurs droits à une plus grande liberté, conformément à la Charte. Les résolutions antérieures du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ainsi que les décisions de la Cour internationale de Justice confirment cette opinion et doivent continuer de servir de base aux décisions que le Conseil pourra prendre.

M. Asamoah (Ghana)

La deuxième vérité qui ne peut prêter à controverse sur la question de Namibie, c'est que l'Organisation des Nations Unies, plus que toute autre organisation, tout autre gouvernement ou tout autre particulier, continue d'avoir une responsabilité solennelle envers le Territoire en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte. Tout autre doute sur cette responsabilité ne pourrait que faire obstacle à la paix, à l'équité et à la justice dans le Territoire et pourrait en outre porter atteinte à la crédibilité, à la détermination et à la volonté politique des Nations Unies vers lesquelles tous les pays et tous les peuples continuent de se tourner pour instaurer un nouvel ordre mondial plus équitable. Aux termes de la Charte, c'est le Conseil qui est doté des pouvoirs nécessaires pour assurer que le mandat des Nations Unies envers le Territoire soit effectivement respecté, et c'est pourquoi nous sommes venus ici au Conseil pour revendiquer la liberté et la justice pour la Namibie, même si ce problème a été aussi examiné dans de nombreuses autres instances avec plus ou moins de succès.

Troisièmement, le Conseil ferait bien de tenir compte d'un autre fait. Il est en effet incontestable que la situation dans le Territoire s'est détériorée depuis que le Conseil a été saisi pour la dernière fois de ce problème, et que cette évolution peut entraîner de graves conséquences pour la paix et la sécurité nationales et internationales. L'Afrique du Sud est décidée à imposer un règlement intérieur qui ignore les préoccupations des Nations Unies et de la communauté internationale tout entière. Hommes, femmes et enfants continuent de mourir inutilement car ils sont victimes des actes de violence perpétrés à l'encontre du peuple namibien par le régime de Pretoria.

Quatrièmement, il faudrait reconnaître que la décolonisation de la Namibie, conformément au plan énoncé dans la résolution 435 (1978) du Conseil, continue de nous échapper à cause du manque de sincérité du régime de Pretoria. Dans ses contacts avec les Nations Unies et le peuple namibien, ce régime a clairement montré qu'il avait tendance à user de faux-fuyants afin d'empêcher l'adoption de mesures efficaces qui permettent l'accession du Territoire à l'indépendance. Nous avons tous été récemment témoins, par exemple, de l'attitude du régime de Pretoria : celui-ci a prétendu avoir retiré toutes ses forces de l'Angola alors qu'en même temps il y envoyait furtivement des agents dans le but de commettre lâchement des actes de sabotage. Une telle ambivalence porte certainement atteinte à l'image d'un régime qui prétend rechercher sérieusement un règlement de la question namibienne.

M. Asamoah (Ghana)

A notre avis, les faits que je viens d'énoncer devraient servir de base à tout examen, par le Conseil, de cette question complexe de façon à trouver une solution qui non seulement permette au Conseil de voir aboutir ses efforts dans ce domaine mais qui contribue aussi à l'exercice d'une volonté politique appropriée au service des principes consacrés dans notre Charte.

Si nous sommes d'accord sur la légitimité de la lutte du peuple de Namibie pour l'indépendance et sur la responsabilité des Nations Unies depuis que l'Assemblée générale a adopté la résolution 2145 (XXI) en 1966, pourquoi faut-il si longtemps pour amener ce territoire à l'indépendance? La raison principale en est que les gouvernements du monde occidental, en particulier, n'ont pas eu la volonté politique de faire pour la Namibie et les Namibiens ce qu'ils ont fait sans perdre de temps pour d'autres parties du monde et dans des conditions beaucoup moins opprimantes et menaçantes. Il n'est pas nécessaire d'insister sur les raisons de ce traitement discriminatoire; elles sont évidentes. L'histoire montre que les représentants de ces gouvernements ont eu recours à tous les arguments constitutionnels, les uns après les autres, pour protéger le régime de Pretoria au cours des débats précédents qui se sont déroulés au Conseil sur la Namibie. L'intransigeance et le mépris du régime raciste se sont intensifiés lorsque les amis les plus influents de ce régime nous ont tous persuadés de suspendre toute mesure concertée dans le cadre des Nations Unies pour laisser une chance aux négociations avec le régime de Pretoria en vue de l'indépendance de la Namibie. En définitive, on a perdu beaucoup de temps tandis que le Groupe de contact cherchait à tâton une solution.

L'"engagement constructif", - c'est ainsi qu'on a baptisé la prétendue politique de persuasion - s'est révélé être une perte de temps pour tout le monde. Seuls ses auteurs sont impressionnés par la façon dont il a fonctionné. En vérité, c'est au mieux une initiative qui a fait gagner du temps à l'illégitimité et à l'oppression et permis au régime raciste de défier les Nations Unies. Dans de telles circonstances, nous n'avons d'autre choix que de condamner cette politique d'engagement constructif parce qu'elle est restée sans effet et qu'elle frustre les vœux de la communauté internationale.

M. Asamoah (Ghana)

En même temps que la mise en oeuvre de cette politique d'engagement constructif si peu constructive, l'on a fait état du "couplage" entre l'indépendance de la Namibie et la présence des forces cubaines dans la République d'Angola voisine. En ce qui nous concerne, nous n'avons jamais accepté cette position car elle sape la souveraineté de l'Angola, Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. Ce n'est plus un secret que le couplage entre ces deux questions n'était pas réellement l'idée du régime de Pretoria, mais celle d'autres gouvernements qui avaient leurs propres idéologies à protéger. Par conséquent, le Conseil devrait rejeter tout rapport avec cette idée. Nous sommes plus que jamais convaincus qu'elle est étrangère à la nécessité d'une décolonisation rapide de la Namibie. Le Conseil ne devrait plus servir de cadre à un exposé direct ou indirect de cette théorie, qui porte atteinte au peuple opprimé de Namibie.

De toute façon, cette politique devrait être considérée comme passablement périmée du fait, que le Gouvernement angolais a fait clairement connaître sa position sur le retrait des troupes de son territoire en offrant une formule tout à fait sensée et pratique à cet effet. Il n'y a donc aucune raison pour que qui que ce soit continue de s'accrocher à cette théorie discréditée du couplage. Je voudrais dire à ce stade que nous appuyons entièrement le Gouvernement angolais qui a fait preuve de compréhension, d'esprit de coopération et de maturité politique dans ce domaine, et nous espérons que d'autres prendront modèle sur cette attitude constructive.

Au cours des trois dernières années, l'on a abusé de la patience et de la tolérance de l'Organisation des Nations Unies, notamment du Conseil de sécurité, surtout par la perpétration d'actes parallèles entrepris dans le cadre du conflit namibien par certaines parties en dehors de l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, la communauté internationale n'a rien à montrer face à ces initiatives au sujet desquelles la plupart des Etats Membres avaient manifesté des doutes dès le départ. Le moment est venu de revenir aux plans qui avaient été établis méticuleusement et adoptés par le Conseil, et qui n'ont été atteints ni par le temps ni par les innovations. Je veux parler des résolutions 435 (1978) et 439 (1978) du Conseil de sécurité qui sont et restent les seules bases viables pacifiques de règlement du dilemme namibien. J'aimerais rappeler aux membres du Conseil que le plan contenu dans la résolution 435 (1978) est la seule procédure acceptée à l'unanimité par toutes les parties concernées comme étant le meilleur

M. Asamoah (Ghana)

moyen, pour les Namibiens, d'accéder à la liberté et à l'indépendance. Nous demandons donc instamment au Conseil de faire preuve de toute l'autorité dont il dispose en la matière pour mettre en oeuvre le plan énoncé dans la résolution 435 (1978). Toutes autres expériences faites à l'appui de nouvelles théories ne peuvent que renforcer l'illégalité et augmenter les souffrances.

En décidant de la prochaine mesure à adopter, il faudrait demander instamment au Conseil de tenir compte des commentaires pertinents que le Secrétaire général a faits dans son rapport (S/17242) et de les prendre sérieusement en considération car ils traitent des obstacles aux progrès. Dans ses remarques finales, le Secrétaire général identifie trois raisons à l'impasse actuelle. La première est que,

"...étant donné la position de l'Afrique du Sud, qui considérait la question du retrait des troupes cubaines d'Angola comme une condition préalable à la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978), il n'était toujours pas possible de commencer à exécuter le plan de l'ONU." (S/17242, par. 45)

La deuxième raison est que le régime de Pretoria n'a pas informé

"le Secrétaire général du système électoral qu'[il] aurait choisi, afin de faciliter l'application immédiate et inconditionnelle du plan de l'ONU..."

(Ibid., par. 46)

Le troisième obstacle, d'après le Secrétaire général, a été

"la décision récemment prise par l'Afrique du Sud de mettre en place un gouvernement intérimaire en Namibie." (Ibid., par. 47)

A notre avis, ce sont là les domaines où le régime de Pretoria ne risque pas de changer d'attitude.

Nous savons que le Conseil a précédemment cherché d'autres moyens de persuader le régime de Pretoria de mettre fin à son occupation illégale de la Namibie et à son attitude de mépris à l'égard des Nations Unies, mais il est tout à fait clair pour tous maintenant qu'on ne peut pas faire confiance à ce régime raciste pour amener immédiatement ce territoire à l'indépendance. Dans de telles circonstances, le Conseil ne peut qu'adopter d'autres mesures au titre de la Charte pour réaliser son objectif. Depuis trop longtemps on fait la sourde oreille chaque fois que nous venons au Conseil demander que l'on impose des sanctions obligatoires globales contre l'Afrique du Sud.

M. Asamoah (Ghana)

Comme le Conseil le sait très certainement, de nombreux gouvernements, parlements, organisations non gouvernementales et de nombreuses sociétés du monde occidental ont commencé à prendre leurs propres décisions en faveur des sanctions. A notre avis, l'image du Conseil serait fortement ternie et l'autorité des Nations Unies endommagée si nous envisagions de prendre des sanctions seulement après que tous les autres les aient introduites sous une forme ou sous une autre. Les sanctions sont le dernier moyen pacifique de protéger à l'avenir la Namibie et l'Afrique australe contre d'autres conflits raciaux violents. Des sanctions générales seraient peut-être difficiles à contrôler et à appliquer immédiatement, mais le Conseil pourrait au moins se mettre d'accord sur des sanctions économiques sélectives et efficaces.

Je ne voudrais pas laisser passer cette occasion sans rendre un hommage très sincère au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuellar, et à son équipe de collaborateurs des Nations Unies qui nous ont si bien servis et qui continuent d'oeuvrer au règlement du problème de la Namibie en dépit de difficultés énormes. Nous connaissons les déceptions qu'il a connues dans ce domaine jusqu'à présent, et nous tenons à lui renouveler notre confiance et notre appui dans les efforts qu'il continue sans aucun doute à déployer.

En conclusion, qu'il me soit permis d'évoquer notre contribution à ce débat historique. Les événements des dernières années nous ont convaincus que nous devons éviter la rhétorique et que nous devons suivre des procédures orientées vers l'action, fondées sur la Charte. Pour ce faire, nous prions instamment le Conseil de reprendre son rôle directeur dans ce domaine, rôle qu'il risque de céder à certains pays. Nous voudrions rappeler respectueusement que l'Organisation des Nations Unies a été créée il y a 40 ans pour répondre à un besoin profond de paix. Cet objectif n'a pas changé au cours des années et c'est pourquoi le Conseil de sécurité ne doit pas donner la fausse impression que les menaces contre la paix et la violation de la paix en Namibie ne sont pas suffisantes pour le pousser à agir avec esprit de décision. Tout comme le colonialisme, l'occupation illégale d'un territoire, le mépris affiché envers le Conseil, la perte de vies humaines et le racisme sont les éléments indéniables du problème namibien et le Conseil de sécurité ne peut rester neutre ou indécis à ce sujet. S'il le faisait, cela reviendrait indirectement à tolérer l'injustice. Le monde entier suit notre débat et nous espérons que la communauté internationale ne sera pas déçue par la capacité du Conseil à faire respecter la liberté, la justice et la vie humaine.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Ghana pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique allemande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. OTT (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis dès le début de vous féliciter, Monsieur le Président, au nom de la République démocratique allemande, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Nous sommes convaincus que votre grande expérience diplomatique contribuera dans une large mesure au succès des travaux du Conseil et permettra de mener à bonne fin ces réunions très importantes.

Notre rendons hommage également à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Thaïlande, M. Kasemsri, qui a guidé avec beaucoup de sagesse le Conseil pendant le mois de mai.

Ma délégation voudrait vous remercier, Monsieur le Président, et remercier les autres membres du Conseil pour m'avoir donné la possibilité d'expliquer la position de la République démocratique allemande sur la situation en Namibie. A notre avis, la convocation de ces réunions, à la demande du Bureau de coordination des pays non alignés et du Groupe des Etats africains, s'imposait. Le monde voit se dérouler les actes de terreur meurtrière croissants du régime raciste sud-africain à l'intérieur du pays, accompagnés d'actes d'agression et de sabotage continus contre les Etats voisins, et surtout d'une campagne de terreur qui s'amplifie contre le peuple namibien.

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons suivi le présent débat. De nombreux orateurs ont à juste titre souligné la situation qui s'aggrave en Afrique australe du fait de la politique odieuse des racistes. Le représentant et Président de la South West Africa People's Organization (SWAPO), Sam Nujoma, nous a présenté une analyse impressionnante de la situation et, avec de nombreux faits à l'appui, a fourni la preuve de la politique criminelle de l'Afrique du Sud. Cette politique, qui constitue plus que jamais une menace contre la paix et la sécurité internationales, n'est possible que parce que le régime d'apartheid ne sait que trop bien que les milieux les plus réactionnaires de l'impérialisme sont à ses côtés.

Jetant un défi insolent à toutes les forces engagées dans la lutte pour l'indépendance de la Namibie, le régime de Pretoria lance un nouveau processus de faits accomplis, des faits qui, de toute évidence, visent à contourner les Nations Unies et à servir les intérêts néo-colonialistes. En d'autres termes, le régime de Pretoria entend bien maintenir la Namibie dans les griffes des dirigeants sud-africains et à en faire un Etat fantoche. Ce que l'on appelle le "règlement interne" est synonyme de maintien des relations actuelles d'exploitation, de l'utilisation abusive et persistante du Territoire de la Namibie en tant que tremplin des agressions sud-africaines, de la déstabilisation et du terrorisme d'Etat contre les pays voisins. A cet égard, la militarisation croissante du Territoire illégalement occupé est vraiment alarmante.

Mon pays, la République démocratique allemande, rejette vigoureusement les manoeuvres des racistes parce qu'elles sont dirigées contre les décisions des Nations Unies, contre le progrès, la paix et la sécurité, et non pas seulement dans la région de l'Afrique australe.

L'acte le plus récent de l'Afrique du Sud constitue le dernier maillon de la série d'événements destinés à exclure la SWAPO du processus de règlement de la question de Namibie. Tout cela s'accompagne d'accusations et de calomnies injustifiées contre l'organisation de libération et d'attaques contre les Nations Unies parce qu'elles appuient le seul représentant légitime du peuple namibien.

Au cours de ses 25 années d'existence, la SWAPO s'est acquis le respect et la reconnaissance de l'opinion internationale progressiste. Elle a fait preuve de la plus grande souplesse sur le plan politique et diplomatique et a prouvé sa ténacité dans la lutte armée indispensable.

Un juste règlement de la question de Namibie est impossible sans l'organisation de libération. Le parti socialiste unifié, le Gouvernement et le peuple de la République démocratique allemande continueront à se tenir fermement aux côtés de la SWAPO dans sa lutte pour assurer au peuple namibien une indépendance authentique et l'autodétermination.

Notre solidarité et notre apui à l'égard de la SWAPO, en tant que seul représentant authentique du peuple namibien, contribuent à l'élimination d'un foyer de conflit et à la préservation de la paix. Nous voyons dans notre solidarité avec la SWAPO, avec l'African National Congress (ANC) et les Etats de première ligne un apport important à la lutte contre le régime d'apartheid.

M. Ott (RDA)

Les Etats s'accordent à reconnaître que la résolution 435 (1978) constitue la base du règlement de la question de Namibie. Pourtant, depuis son adoption en 1978, nous avons été maintes fois témoins d'activités nombreuses destinées à saper cette résolution. Le mépris flagrant de ses dispositions n'a été possible que parce que les racistes savent avec certitude qu'ils peuvent compter sur le soutien de leurs alliés impérialistes, notamment des Etats-Unis d'Amérique, soutien dicté par des intérêts stratégiques et économiques globaux. C'est pourquoi des condamnations verbales et des mesures timides à l'encontre du comportement insolent de l'Afrique du Sud ne sauraient tromper personne.

En réalité, Pretoria a toujours eu les coudées franches pour manoeuvrer. Une fois, il a fait un essai de règlement interne en Namibie, mais ce que l'on a appelé à l'époque l'Alliance démocratique de la Turnhalle devait connaître un échec peu glorieux. Ensuite, avec ce que l'on a appelé le "couplage", un autre obstacle artificiel a été dressé à l'application de la résolution 435 (1978). Et maintenant que ce "couplage" a été rejeté de manière écrasante et que se développent le mouvement de masse en Afrique du Sud et les mesures internationales destinées à éliminer l'apartheid, les racistes recourent à de nouveaux subterfuges pour contrer la crise que traverse leur propre système et briser le front anti-apartheid, ou tout au moins l'affaiblir. Les promesses creuses selon lesquelles il serait procédé à des réformes à l'intérieur du pays sont destinées à servir cet objectif. C'est le cas, par exemple, en Namibie, avec l'idée avancée récemment de la création d'un prétendu gouvernement provisoire composé de la Conférence multipartite. Notre réponse à tout cela est tout à fait nette : avec des fantoches et des collaborateurs, il n'y aucune possibilité de résoudre le problème namibien. Toute tentative de ce genre est vouée à l'échec. Cependant, il est de notre devoir de ne pas laisser faire. Ce qui s'impose maintenant, c'est une coordination de l'action internationale commune par le biais du Conseil de sécurité. Voilà longtemps que l'heure des bonnes paroles et d'un optimisme de commande est passée.

Nous préconisons que l'Organisation des Nations Unies se montre à la hauteur de ses responsabilités, sur la base de son plan pour la Namibie. Le déroulement et le document final, adopté à l'unanimité, de la réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés sur la question de Namibie, ont montré de quelle façon ce plan peut être mis en oeuvre. La République démocratique allemande appuie la demande formulée par les Etats non alignés pour que soit

M. Ott (RDA)

accrue la pression internationale exercée sur l'Afrique du Sud, grâce notamment à l'imposition de sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, qui sont le moyen efficace de contraindre les racistes à respecter la volonté de l'opinion publique internationale.

La constante recherche du règlement de la question de Namibie - responsabilité confiée aux Nations Unies - doit s'accompagner du rejet de toutes les tentatives visant à encourager les méthodes agressives de l'Afrique du Sud et à poursuivre des intérêts égoïstes grâce à la politique dite d'engagement constructif.

Nous célébrons en cette année 1985 un certain nombre d'anniversaires importants, y compris le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, dont la création a été le résultat direct de la victoire de la coalition anti-hitlérienne. En même temps, la victoire sur le fascisme et le nazisme a ouvert la voie à l'élimination du colonialisme et à l'autodétermination des peuples. Cette lutte a reçu un élan décisif avec l'adoption de la Déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. L'existence d'Etats d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie qui sont aujourd'hui libres et indépendants en fournit une preuve éclatante. Le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale doit nous inciter à faire tout notre possible pour que 1985 soit une année décisive sur la voie d'une Namibie libre et indépendante.

Pour terminer, j'aimerais donner lecture du message que le chef d'Etat de la République démocratique allemande, Erich Honecker, a adressé à l'Organisation de l'unité africaine à l'occasion de la Journée de libération de l'Afrique :

"La Journée de libération de l'Afrique est pour moi l'occasion d'affirmer que la République démocratique allemande attache une grande importance à l'unité d'action des Etats africains et des mouvements de libération nationale, au sein de l'Organisation de l'unité africaine, dans la lutte visant à protéger et à sauvegarder la paix internationale, à renforcer l'indépendance nationale et à régler la question de Namibie, de même que dans la lutte contre le colonialisme, le néo-colonialisme, la discrimination raciale et l'apartheid. La République démocratique allemande continuera d'accorder son soutien à cette juste lutte avec laquelle elle se sent solidaire."

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Etant donné l'heure tardive, je me propose de lever la séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité pour poursuivre l'examen du point inscrit à son ordre du jour aura lieu cet après-midi, mardi 11 juin 1985, à 16 heures.

La séance est levée à 13 heures.